Règles de Conformité

Personnes Morales

e contre le blanchiment
financement du terrorisme

AXA Wealth Management

Septembre 2024

Sommaire

1	Vérification de l'éligibilité de la société à la souscription d'un contrat de capitalisation	p.4
2	Aide à la complétude	p.7
3	Informations complémentaires	p.11
4	Modèles d'attestation	p.13

Classification : Confidentiel

1

Vérification de l’éligibilité de la société à la souscription d’un contrat de capitalisation

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

L'éligibilité est validée par le Service Conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr) à réception des statuts à jour, de la dernière liasse fiscale disponible et du Kbis de moins de 3 mois ayant pour but de vérifier :

- Le respect de **l'engagement déontologique FFSA** adopté le 21 juin 2011 - pour être éligible, la société doit répondre aux critères suivants :
  - L'activité principale est la gestion de leur propre patrimoine mobilier et immobilier (sociétés patrimoniales).
  - Les associés sont soit des personnes physiques, soit des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés, soit des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dont les associés seraient exclusivement des personnes physiques ou des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés (critères cumulatifs).
  - Le chiffre d'affaires de ces sociétés au titre de leur activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales ne dépasse pas 10% de la somme du chiffre d'affaires et des produits financiers, y compris les plus-values (les loyers et les honoraires de prestations de service ou de conseil fournies aux filiales n'entrent pas en ligne de compte dans le chiffre d'affaires considéré).
- **La capacité juridique** de la société à souscrire le contrat de capitalisation.
- Le respect du **niveau d'interposition** de société : la 2ème chaine de détention doit obligatoirement faire apparaitre des personnes physiques ou des sociétés non soumises à l'IS (cf. schéma ci-dessous).

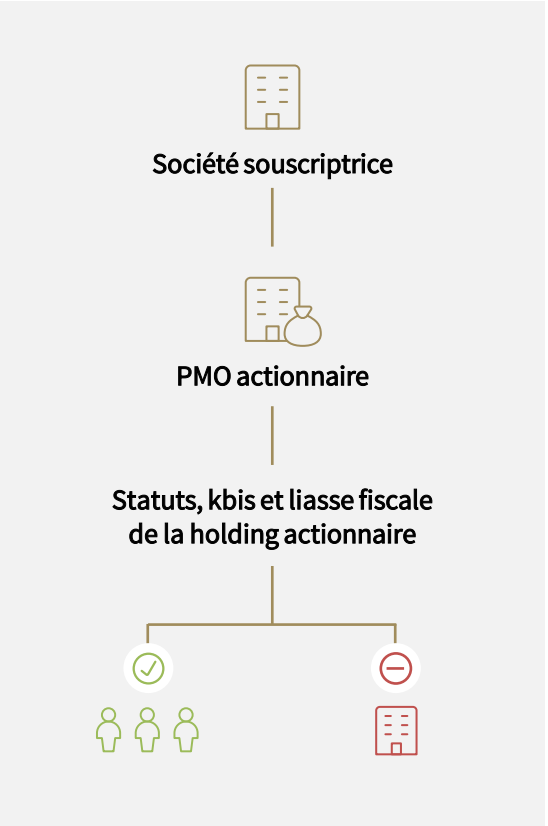

Classification : Confidentiel

VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION

Sociétés soumises à l'impôt sur les revenus

L'éligibilité est validée par le Service Conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr) à réception des statuts à jour et du Kbis de moins de 3 mois ayant pour but de vérifier :

L'objet social

La capacité juridique de la société à souscrire le contrat de capitalisation

Le présent document est une aide à la complétude des dossiers et ne constitue en aucun cas une norme exhaustive. AXA se réserve la possibilité de demander des documents complémentaires après étude des documents fournis.

À retenir

(pour toutes les PMO, quel que soit leur régime d'imposition)

Pour la Gestion Privée, se rapprocher de **l'Ingénierie Patrimoniale** en relation avec la Direction Juridique.

Se rapprocher de votre **inspecteur commercial** pour connaître la politique commerciale en vigueur.

Contrat à prime unique (pour les sociétés à l'IS).

Pénalités en cas de rachat sur le fonds euro pendant les **4 premières années suivant la souscription** (pour les sociétés à l'IS et celles à l'IR avec actionnariat IS).

Classification : Confidentiel

2

Aide à la complétude

Aide à la complétude

Document récapitulatif des pièces requises

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

- Extrait de Kbis de moins de 3 mois.
- Statuts datés, signés, certifiés conformes récemment.
- Liasse fiscale du dernier exercice comptable ou dernier bilan avec compte de résultat et composition de l'actionnariat.
  - À défaut de données comptables (immatriculation récente): l'origine du capital social sera demandée.
- Document d'identité en cours de validité du représentant de la société.
- Délégation de pouvoirs en fonction du signataire/pouvoirs du signataire.
- Questionnaire de faisabilité.
- Attestation de capacité (modèle à IR ou IS).
- Annexe sur les pénalités de rachat confirmant que le contrat est à prime unique.
  - Annexe requise en cas de souscription d'une PMO à l'IR avec actionnariat à l'IS.

ORIGINE DE FONDS & TRAÇABILITÉ

- Justificatif d'origine des fonds (sur modèle figurant dans les pages ci-après).
- Relevé de compte mentionnant la perception du fait générateur.
- Relevé(s) de compte intermédiaire(s) – 1 relevé par trimestre - faisant apparaitre a minima un solde équivalent au montant de la souscription/du versement.

→ si les fonds ont été placés sur un produit de placement, la traçabilité correspondante sera demandée

- Relevé de compte avant investissement faisant apparaitre a minima un solde équivalent au montant de la souscription/du versement.

ZOOM SUR LES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS (PERSONNE PHYSIQUE QUI CONTRÔLE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA PERSONNE MORALE)

- Registre Infogreffe des bénéficiaires effectifs.
- Document d'identité en cours de validité (parmi ceux-visé en page 8)
- Profession exacte et secteur d'activité (en déclaratif).
- Confirmation de résidence fiscale française (déclaratif).
  - Si résident fiscal étranger: auto-déclaration fiscale sur modèle AXA avec code NIF.
  - Si FATCA : formulaire W9 ou formulaire W8-BEN en fonction du motif FATCA + formulaire W8-BEN-E concernant la société souscriptrice.
- Justificatif de domicile si l'adresse mentionnée sur la pièce d'identité est différente de celle mentionnée sur l'extrait Kbis transmis (parmi ceux-visé en page 8)

Aide à la complétude

Les documents d'identité et justificatifs de domiciles acceptés sont ceux visés ci-dessous.

Identité	Si la personne physique est de **nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE/EEE** ✓ Carte d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso) ✓ Ou le passeport en cours de validité (photocopie des deux pages d'identité) ✓ Ou le permis de conduire en cours de validité Si la personne est d'une **autre nationalité :** ✓ Passeport en cours de validité (photocopie des deux pages d'identité) ✓ Ou la carte de séjour ou de résident en cours de validité
Justificatif de domicile	Un justificatif de domicile **de moins d'un an** est requis si l'adresse déclarée sur le bulletin diffère de celle figurant sur la pièce d'identité parmi ceux listés ci-après ✓ Facture d'électricité, d'eau ou de gaz ✓ Quittance de loyer (d'un organisme social, HLM ou agence immobilière) ✓ Avis d'imposition sur le revenu ou certificat de non-imposition ✓ Facture de téléphonie fixe ou internet ✓ Avis de Taxe foncière En présence d'un client hébergé chez un tiers, obtenir une attestation de l'hébergeur, un justificatif de domicile de l'hébergeur ainsi qu'une pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité.

Classification : Confidentiel

Aide à la complétude LCB-FT 1/2

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds

Faits générateurs les plus fréquents : **justificatifs acceptés**.
AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier.
Pour tout motif non mentionné dans le présent document vous pouvez vous rapprocher du service conformité AWS (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

Cession de droits sociaux, de fonds de commerce ou de clientèle	• Copie de l'acte de cession daté et signé des parties et précisant le montant revenu à la société. • Ou le CERFA n° 10408*09 ou n° 11275*04 enregistré par l'administration fiscale. • Ou attestation du professionnel (notaire ou avocat) ayant participé à la cession et comportant les références de l'entreprise cédée, de l'acquéreur, la date de cession, et le montant de la cession (cf. modèle d'attestation figurant en annexe). **Par exception et uniquement si le client ne présente pas de facteur de risque particulier, et avec l'accord systématique du Correspondant Tracfin, l'attestation pourra ne pas mentionner le montant de la cession à condition d'indiquer que le client a perçu a minima le montant de la souscription (cf. modèle d'attestation figurant en annexe).**
Vente d'un bien immobilier	• Attestation du notaire (avec cachet de l'étude notariale ou à en-tête du notaire) ayant instrumenté la vente précisant les vendeurs, la date de la vente et la quote-part revenue à la société. • Ou une copie de l'acte notarié signé des parties présentant le cachet de l'étude notariale.
Vente d'un bien mobilier	• Attestation du vendeur précisant la date et le montant de l'opération. • Ou une copie de l'acte de cession daté et signé des parties.
Perception De dividendes	• Copie du PV de l'AG précisant le montant des dividendes et spécifiant le montant attribué à la société • A défaut d'AG ou en présence d'un client ne présentant pas de risque LCB/FT, une attestation d'un expert comptable indépendant peut être acceptée sous condition d'obtenir une autorisation du Référent LCB/FT ou du Correspondant TRACFIN.
Remboursement d'un compte courant d'associés	• PV d'AG de remboursement du compte courant d'associés. • Ou en cas d'absence d'obligation de tenue d'AG, une copie de l'écriture comptable correspondant au remboursement et tamponnée par l'expert-comptable. • A défaut d'AG ou en présence d'un client ne présentant pas de risque LCB/FT, une attestation d'un expert comptable indépendant peut être acceptée sous condition d'obtenir une autorisation du Référent LCB/FT ou du Correspondant TRACFIN.
Remontée de trésorerie	• La convention de trésorerie justifiant la remontée de trésorerie. • La traçabilité complète entre la filiale et la société mère (avis de virement entre la filiale et la société mère). **La remontée de trésorerie est analysée au cas par cas, en tenant compte de différents paramètres (actif de la société, contenu de la convention de trésorerie…) : la transmission des documents en amont de la souscription est conseillée (service.conformiteaws@axa-ws.fr).**

Classification : Confidentiel

Aide à la complétude LCB-FT 2/2

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds

Faits générateurs les plus fréquents : **justificatifs acceptés**.
AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier.
Pour tout motif non mentionné dans le présent document, vous pouvez vous rapprocher du service client ou du service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

Trésorerie	• Le relevé de compte avant investissement laissant apparaître un solde au moins équivalent au montant de l'opération envisagée et identique à celui apparaissant dans les documents comptables et fiscaux de la société. Le montant de la trésorerie figurant dans les documents comptables et fiscaux doit **au moins être équivalente au montant placé**. Si les disponibilités y figurant sont présentes sur un autre compte que celui servant à la souscription, la traçabilité entre les comptes sera requise.
Vente de valeurs mobilières	• Copie de l'avis d'opéré de la cession de valeurs. • Ou la copie d'un relevé de compte datant de moins de trois mois sur lequel apparaissent les ventes de valeurs mobilières couvrant le montant de l'opération.
Rachat d'un contrat de capitalisation	• Copie de la lettre de rachat de la compagnie d'assurance auprès de laquelle le rachat a été effectué et a date de souscription ou tout autre élément permettant d'apprécier la durée du contrat.
Clôture d'un compte à terme	• Relevés de compte faisant apparaître l'ouverture et la clôture du CAT. • Si le CAT a été ouvert il y a moins de 6 mois (CAT mensuel ou trimestriel), l'origine des fonds servant à alimenter le CAT devra être justifiée.
Apport en compte courant d'associé	• La copie de la convention du compte courant d'associé ; **à défaut, il sera demandé l'écriture comptable justifiant l'inscription en compte courant d'associé** **(la copie de la convention de compte courant d'associé sera obligatoire en cas d'apport réalisé par un associé personne morale à l'IS).** • Le justificatif d'origine des fonds ayant permis l'apport en compte courant d'associé. • Et le relevé de compte de l'associé faisant figurer le fait générateur. • Et la traçabilité entre le compte de l'associé et le compte de la société (avis de virement comportant le montant, la date, le n° de compte émetteur et le n° de compte destinataire).

Classification : Confidentiel

3

Informations complémentaires

Informations complémentaires

TRAÇABILITÉ

Fait générateur jusqu'à 1 an d'ancienneté	En complément du justificatif d'origine des fonds, il sera demandé le relevé de compte de la société faisant figurer le fait générateur, un relevé par trimestre, et le relevé de compte de la société avant investissement.
Fait générateur de plus d'1 an	Si le fait générateur a plus d'un an : l'origine des fonds retenue sera à apprécier au cas par cas. Si les fonds ont demeuré sur le compte de la société, les fonds seront requalifiés en trésorerie (ces disponibilités seront confrontées à celles figurant dans les documents comptables et fiscaux de la société)

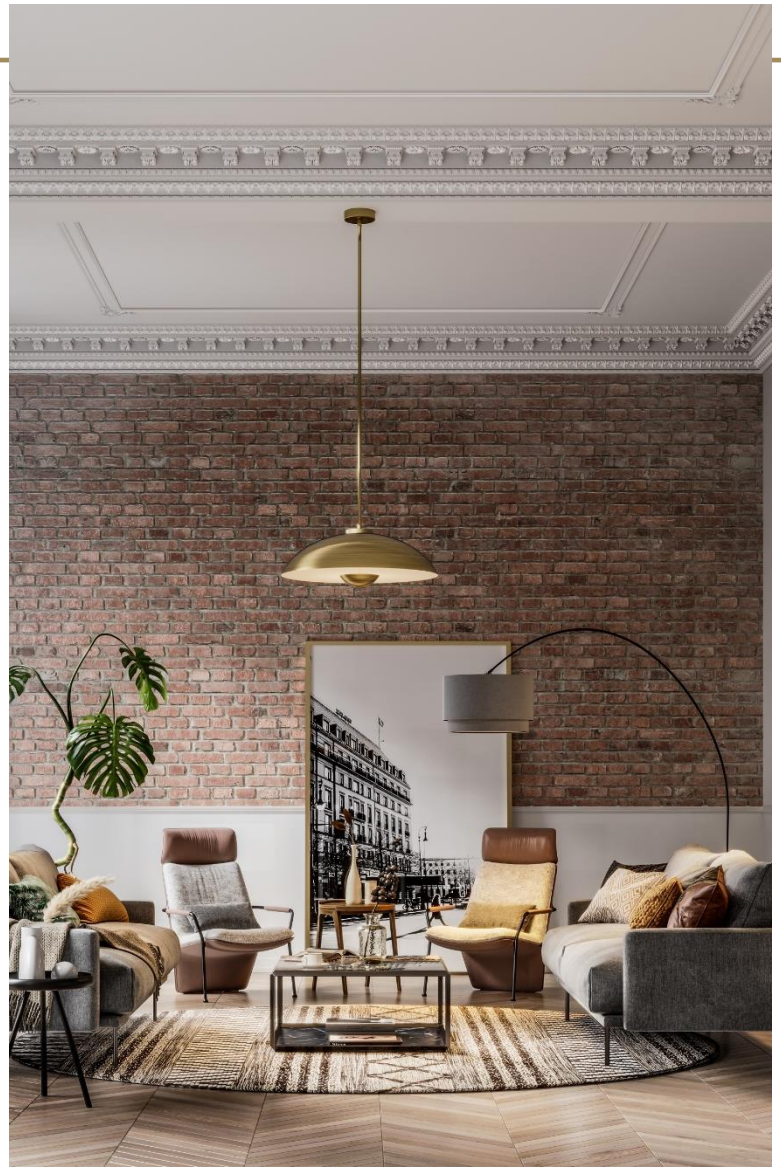

Classification : Confidentiel

4

Modèles d’attestation

Modèles d'attestation

CESSION DE DROITS SOCIAUX, DE FONDS DE COMMERCE OU DE CLIENTÈLE

Attestation mentionnant le prix global de cession	« Je soussigné, X, avocat, atteste par la présente, que la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, a, au terme de la cession d'actions de la société X **à laquelle j'ai participé**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, **réalisée le X**, perçu de la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, acquéreur, **la somme de X euros**. »
Attestation dérogatoire - absence de facteurs de risques particuliers	« Je soussigné, X avocat, atteste par la présente, que la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, a, au terme de la cession d'actions de la société X **à laquelle j'ai participé**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, réalisée le X, perçu de la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, acquéreur, **une somme au moins égale à XXX euros (préciser le montant de la souscription ou du versement libre) virée sur son compte X. Je certifie ainsi qu'il existe une concordance entre les fonds reçus et l'opération de souscription du contrat d'assurance (préciser) d'un montant de X €**. »

Classification : Confidentiel

Pour toute question,
le Service Conformité se tient à votre disposition
à l'adresse suivante :
service.conformiteaws@axa-ws.fr